

Charte vie privée



L'assurance en plus facile.

CHARTRE RELATIVE A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES



Contexte

APRIL Belgium est un souscripteur mandaté spécialisé en produits de prévoyance, c'est-à-dire des produits d'assurance qui en cas d'accident, maladie ou décès, vous protègent, vous et vos proches, sur le plan financier.

En tant que souscripteur mandaté, nous disposons de mandats de souscription et de gestion émanant de plusieurs assureurs de tout premier ordre. Concrètement :

- nous concevons et développons, en partenariat avec des assureurs de premier plan, des solutions d'assurance vie extrêmement compétitives ;
- nous en assurons la promotion et la distribution exclusivement au travers d'un réseau de courtiers en assurances ;
- nous prenons en charge l'émission des documents (polices d'assurance, primes, avenants et autres attestations) et la gestion des sinistres, depuis la déclaration jusqu'au règlement.

Dans ce cadre, APRIL Belgium traite vos données à caractère personnel¹, qui lui sont indispensables pour l'exercice de ses différents mandats. Nous le faisons dans le plus grand respect de votre vie privée. C'est la raison pour laquelle nous avons établi cette Charte. Nous voulons vous informer clairement sur la manière dont nous protégeons votre vie privée.

Les données personnelles

Les données à caractère personnel comprennent toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, comme un nom, un numéro d'identification, une adresse, des données d'identification en ligne ou toute autre donnée en rapport avec une personne physique.

Le traitement des données à caractère personnel englobe toute opération effectuée sur ces données, telle que la collecte, l'enregistrement, la consultation, la communication, la diffusion, l'utilisation ou la conservation de celles-ci.

Quelles données à caractère personnel sont traitées ?

Il peut s'agir de :

- Données d'identification telles que vos nom et prénom, votre lieu de naissance, date de naissance, carte d'identité, numéro de registre national, le numéro d'immatriculation, votre numéro de client.
- Données d'identification financière comme votre numéro de compte en banque.
- Données de contact comme votre adresse, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone.
- Données liées à vos contrats d'assurance, dossiers de sinistre, dossiers de plainte et crédits.
- Données obtenues par les intermédiaires d'assurance avec lesquels APRIL Belgium dispose d'une convention d'intermédiation
- **Données médicales :**
 - Du fait de notre activité, portant principalement sur l'offre de produit de prévoyance APRIL Belgium a besoin d'informations sur votre santé. Pour la conclusion et l'exécution de certains contrats d'assurance ainsi que pour le règlement des sinistres, il est nécessaire que vos données médicales soient traitées.
 - Vos données médicales ne peuvent être traitées que par le médecin conseil des compagnies, les collaborateurs d'APRIL Belgium et les collaborateurs de nos compagnies d'assurances partenaires pour autant qu'ils soient chargés d'une ou plusieurs tâches en rapport avec ce qui précède, ainsi que par d'éventuels tiers dont l'intervention est nécessaire lors de l'exécution des tâches précitées.
- Données obtenues par le biais de tiers telles que données du Registre national, du Moniteur belge, ...
- Données relatives à votre navigation sur le site internet d'APRIL Belgium telles que le remplissage de formulaires de contact, de tarification en ligne.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (GDPR). Pour plus d'informations: voir www.privacycommission.be

- Données obtenues via des cookies :
 - Quand vous visitez le site d'APRIL Belgium, vous pouvez choisir d'accepter ou de ne pas accepter les cookies. Les cookies sont de petits fichiers textes enregistrés dans votre ordinateur lorsque vous visitez certains sites web ou ouvrez certains e-mails. Ils sont largement utilisés pour faire fonctionner les sites web ainsi que pour fournir des informations aux propriétaires du site comme votre langue de prédilection.

● Finalités des traitements et destinataires des données

Les données à caractère personnel communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par APRIL Belgium peuvent être traitées par APRIL Belgium et le cas échéant par les compagnies d'assurances l'ayant mandaté.

Les données personnelles peuvent être traitées dans le cadre des finalités suivantes :

- la gestion du fichier des personnes :
 - Il s'agit des traitements effectués pour établir et tenir à jour les bases de données – en particulier les données d'identification – relatives à toutes les personnes physiques ou morales qui sont en relation avec APRIL Belgium.
 - Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance ou au respect d'une obligation légale.
- la gestion du contrat d'assurance :
 - Il s'agit des traitements effectués en vue d'accepter ou refuser – de manière automatisée ou non – les risques préalablement à la conclusion du contrat d'assurance ou lors de remaniements ultérieurs de celui-ci ; de confectionner, mettre à jour et mettre fin au contrat d'assurance ; de recouvrer – de manière automatisée ou non – les primes impayées ; de gérer les sinistres et de régler les prestations d'assurance.
 - Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance ainsi que d'obligation légale.
- le service à la clientèle
 - Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance
- La gestion de la relation entre APRIL Belgium et les intermédiaires d'assurances :
 - Il s'agit des traitements effectués dans le cadre de la collaboration entre APRIL Belgium et l'intermédiaire d'assurances.
 - Ces traitements sont nécessaires aux intérêts légitimes d'APRIL Belgium consistant en l'exécution des conventions d'intermédiation entre APRIL Belgium et l'intermédiaire d'assurances.
- la détection, prévention et lutte contre la fraude :
 - Il s'agit de traitements effectués en vue de détecter, prévenir et lutter – de manière automatisée ou non – contre la fraude à l'assurance.
 - Ces traitements sont nécessaires aux intérêts légitimes d'APRIL Belgium
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :
 - Il s'agit de traitements effectués en vue de prévenir, de détecter et de lutter – de manière automatisée ou non – contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
 - Ces traitements sont nécessaires à l'exécution des obligations légales auxquelles APRIL Belgium et le cas échéant les compagnies d'assurances sont soumises.
- la surveillance du portefeuille :
 - Il s'agit de traitements effectués en vue de contrôler et, le cas échéant, de restaurer – de manière automatisée ou non – l'équilibre technique et financier des portefeuilles d'assurances.
 - Ces traitements sont nécessaires aux intérêts légitimes d'APRIL Belgium
- les études statistiques :
 - Il s'agit de traitements effectués par APRIL Belgium ou par un tiers en vue d'effectuer des études statistiques à finalités diverses telles que l'acceptation des risques et la tarification.
 - Ces traitements sont nécessaires aux intérêts légitimes d'APRIL Belgium
- Le direct marketing :
 - Il s'agit de traitements effectués en vue d'améliorer sa connaissance de ses clients et prospects, d'informer ces derniers à propos de ses activités, produits et services, et de leur adresser des offres commerciales (actions commerciales, publicités personnalisées, ...)
 - Ces traitements sont nécessaires aux intérêts légitimes d'APRIL Belgium consistant dans le développement de son activité économique.
 - Du fait de son activité de souscripteur mandaté travaillant exclusivement avec des intermédiaires d'assurance indépendants et ne faisant pas de direct, APRIL Belgium n'utilisera pas vos données à des fins de direct marketing. Si cela devait être amené à changer, APRIL Belgium demandera votre consentement explicite avant d'utiliser vos données.

Dans la mesure où la communication des données à caractère personnel est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, les données à caractère personnel peuvent être communiquées à d'autres entreprises liées aux compagnies d'assurances ayant mandaté APRIL Belgium, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci (avocats, experts, médecins conseils, réassureurs, coassureurs, intermédiaires d'assurances, prestataires de services, autres entreprises d'assurances, représentants, bureau de suivi de la tarification, bureaux de règlement de sinistres, Datassur).

Parmi celles-ci figurent les compagnies d'assurance suivantes :

- Axa Belgium SA
 - Corona Assurances SA
- ainsi que les sociétés membres du groupe Belfius Insurance comme Belins, Belfius Banque, Crefius, Elantis, VDLInterass, Bureau Laveaux & Martin et Qualitass
- Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie
 - Vitis Life SA
 - Monceau Générale Assurances SA

Ces données peuvent également être communiquées aux autorités de contrôle, aux services publics compétents ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé avec lequel APRIL Belgium peut être amenée à échanger des données à caractère personnel conformément à la législation applicable.

APRIL Belgium et les compagnies d'assurances prendront les mesures qui s'imposent pour que ces tiers préservent la confidentialité des données et pour garantir la sécurité de ces données, en particulier aussi lorsque cette collaboration implique le transfert de données à caractère personnel dans des pays situés hors de l'Union européenne, dont la législation n'offre pas un niveau de protection équivalent à celui qui est d'application en Belgique ou dans l'Union européenne.

Conservation des données

Ceci dépend du type de données à caractère personnel, du produit auquel vous avez souscrit ainsi que de la législation et de la réglementation qui sont applicables. Les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps qu'il n'est nécessaire au traitement pour lequel elles ont été recueillies. Les données sont toujours conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle ou de la gestion dossiers sinistres, prolongée du délai légal de conservation ou du délai de prescription légal.

Les droits de la personne concernée

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel qui sont traitées par APRIL Belgium et d'obtenir des informations complémentaires concernant ce traitement.

- Droit de rectification

Si certaines données sont incorrectes, incomplètes ou inappropriées selon vous, vous pouvez nous demander de les rectifier ou de les compléter.

- Droit d'effacement des données

Dans certaines circonstances, vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel. Sachez toutefois que certaines données ne peuvent pas être effacées si, par exemple, il existe un fondement légal qui nous oblige à conserver ces données.

- Droit de limitation du traitement

Dans certaines circonstances, vous pouvez demander que le traitement de vos données à caractère personnel soit limité.

- Droit de portabilité de vos données à caractère personnel

Dans certaines circonstances, vous avez le droit de demander que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies vous soient transférées ou soient transférées à un autre responsable du traitement à condition que ce soit techniquement possible. Vous recevrez ces données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine

● Droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer à un traitement des données à caractère personnel même si vous y avez précédemment formellement consenti. Toutefois sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat encore que le traitement réponde à une obligation légale ou réglementaire.

● Droit d'opposition au marketing direct

Vous pouvez indiquer à tout moment que vous ne souhaitez pas que nous traitions vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

● Droit en cas de traitement entièrement automatique de vos données à caractère personnel, notamment en cas de profilage

Toute personne dont les données à caractère personnel sont conservées a le droit de ne pas être soumise à un processus décisionnel entièrement automatisé. Ce droit ne s'applique pas lorsque le processus décisionnel est nécessaire pour conclure ou exécuter un contrat est légalement admis ou est basé sur une autorisation expresse. Vous pouvez demander l'intervention d'un de nos collaborateurs, nous faire part de votre point de vue et contester la décision si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat d'un tel processus entièrement automatisé.

● Procédure concernant l'exercice de vos droits

La personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits par courrier postal à l'adresse suivante : APRIL Belgium, boulevard Baudouin 1er, 25 – 1348 Louvain-la-Neuve ou par e-mail à privacy.be@april.com avec dans les deux cas une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel notre DPO (data protection officer) peut être contacté en lui écrivant à APRIL Belgium, DPO, boulevard Baudouin 1er, 25 – 1348 Louvain-la-Neuve ou en lui envoyant un e-mail à privacy.be@april.com.

Si vous pensez que le traitement de vos données à caractère personnel est contraire à la réglementation de protection de la vie privée, vous pouvez déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : rue de la Presse 35 à Bruxelles ; ou par téléphone au numéro +32 22744800 ou encore par courriel à commission@privacycommission.be.

Vous pouvez également prendre connaissance de la politique en matière de traitement des données de la vie privée de nos compagnies d'assurance partenaires dans les conditions générales de nos produits et/ou sur leur propre site internet.

april | Belgium

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 – 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : +32 (0)10 47 64 59 – support.be@april.com

www.april-belgium.be

BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales



L'assurance en plus facile.